

## Financer un appareil amortissable

Lorsque l'on s'installe comme échographiste exclusif, il faut en premier lieu choisir son matériel ; ce n'est pas une mince affaire, mais le choix dépend de chacun & du type de matériel avec lequel vous aller construire votre affaire. Mais un problème surgit immédiatement :

Comment financer son acquisition ?

Plusieurs modes de financements seront à envisager :

- 1 – **le prix comptant**
- 2 – **le crédit classique** auprès d'un organisme,
- 3 – **la location avec ou sans option d'achat** en fin de période,
- 4 – **la location financière**

Nous allons étudier les avantages et les inconvénients de ces différentes méthodes de financement, et leurs incidences fiscales.

### 1 – le paiement comptant.

C'est un mode de financement peu pratiqué car le prix d'acquisition des échographes est tellement élevé que pour des jeunes ou moins jeunes médecins, personne n'est capable d'une telle solution. Néanmoins dans cette hypothèse, le prix est fixé au départ, il n'y pas de frais financiers de constitution de dossier bancaire, et l'amortissements se fera sur la totalité du prix payé. Cet amortissement pourra être dégressif, c'est-à-dire un gros pourcentage la première année, et linéaire les années suivantes ; Ou linéaire durant toute la période d'amortissement

En effet, il faut savoir qu'un bien nécessaire à votre activité doit être amorti selon un plan pluriannuel sitôt que son montant d'acquisition dépasse 25000.00 Frs. En conséquence « payer cash » son matériel revient à se priver de réserve de cash-flow et de ne récupérer ce montant que sur plusieurs années. C'est donc, en bonne gestion comptable de votre entreprise une mauvaise affaire.

### 2 – le crédit classique

C'est plus naturel, et c'est un des moyens les plus utilisés dans ce genre de transaction. Le prix d'achat fixé avec le vendeur d'échographe ; il va vous falloir négocier avec la banque un taux de crédit. Sachez que tout en matière de gestion comptable se négocie, et il ne faut pas avoir de fausse pudeur à marchander le taux de l'emprunt que vous allez signer. Le montant emprunté

peut correspondre à une partie de l'achat ou la totalité, c'est d'ailleurs la situation la plus fréquente.

Cette procédure étant établie, comment allez vous fiscalement inscrire vos dépenses sur vos livres de compte. Ici entre en jeu deux motions qu'il faut bien comprendre, d'une part il existe les intérêts de l'emprunt qui sont des frais financiers que vous ajouterez à vos dépenses annuelles, et d'autre part le capital à amortir. Lors de l'inscription de ce matériel sur votre registre d'immobilisation, vous devez choisir un plan d'amortissement comme précédemment, dégressif ou linéaire. Une fois inscrit, vous ne pouvez plus changer ce plan d'amortissement. La durée d'amortissement devra être égale à la durée d'obsolescence de l'échographe : 5, 6 , 7 ans ; en ne perdant pas de vue qu'un acte réalisé avec un appareil de plus de 7 ans sans remise à niveau (upgrading) sera décoté de 50% par rapport au prix normal. Sur un plan pratique il est préférable de faire coïncider la durée du prêt avec la durée d'amortissement ; en effet si la durée du prêt est plus longue que la durée d'amortissement, quand vous changerez de matériel, vous devrez faire face aux nouvelles mensualités du nouveau matériel, et en plus terminer le remboursement du prêt précédent ce qui peut mettre à mal votre trésorerie, bien que fiscalement cela ne change rien en dehors du montant des frais financiers (intérêts).

### **3 – La location avec ou sans option d'achat (leasing).**

Cette formule a eu, en son temps, son heure de gloire, lorsqu'il fallait financer au 1/3 ou au 1/4 le montant de l'achat envisagé. Aujourd'hui il n'y a que peu de différence avec le crédit classique, mais les mensualités correspondent à un loyer totalement déductible. Il n'y a plus d'amortissement ou de frais financiers en dehors des frais de constitution de dossier au début du leasing. Cette mensualité est constante durant toute la période de location. En fin de contrat, il est possible pour une somme modique (1, 3, 5 % du prix d'achat) d'acquérir le bien, mais il ne faut pas oublier que souvent il est devenu obsolète à terme.

La aussi comme dans l'emprunt il faut négocier le taux du leasing , sa durée, et éventuellement le taux de rachat en fin de contrat.

### **4 – La location financière**

C'est une méthode plus sournoise, et trop souvent habilement présentée par des démarcheur peu scrupuleux de vos intérêts. Dans cette formule, la banque vous loue un capital comme on loue un appartement. Cette location se fait avec un contrat de location, où il faut bien voir les conditions de résiliation ou de départ de votre part. Souvent la société de crédit vous impose une durée minimale de location 3, 5, 7 ans ce qui revient à la même situation que le

leasing, à la différence que ce loyer est soumis à TVA, ce qui est souvent source de conflit avec votre loueur. Pour mettre fin à la location, il vous impérativement informer, dans les délais, votre loueur de votre intention de mettre fin à votre location, sinon, c'est reparti pour une année ou plus de location, ... sur un matériel ancien et devenu obsolète. Nous vous déconseillons formellement cette formule qui a fait de nombreuses victimes déjà.

### **Tableau comparatif des différents modes de financement d'un échographe**

	<b>Comptant</b>	<b>Crédit</b>	<b>Leasing</b>	<b>Location</b>
Apport personnel	100%	0	0	0
Montant emprunté	0	100%	100%	100%
Taux	0	à discuter	à discuter	à discuter
Durée	variable	variable	variable	variable
Amortissement	100%	100%	0%	0%
Option rachat	-	-	A discuter	A discuter
Période probatoire	non	non	non	A discuter